Envoyé en préfecture le 23/09/2019
Reçu en préfecture le 23/09/2019
Affiché le
ID : 065-246500573-20190917-2019_100-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

N° 2019-100

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice : 64
Qui ont pris part à la délibération : 41 Dont 5 procurations
Votes pour : 41
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 10 septembre 2019

OBJET : SMAA – Adhésion du Synd. Mixte du bassin versant de l'Arros et de la CC Plateau de Lannemezan et des Baïses

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 septembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (36) : PUCEL Matthieu, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : TARDOS Jean, BLANCHARD Hervé, RIVIERE Patrick, TOUCOUERE Laurent

Titulaires absents non représentés (23) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, DESMARAIS Nadine, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, DUBERNARD Alain, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor

Procurations (5) : TREY Jean Claude à VIDAL Thierry
RODRIGUEZ Marie-Josée à BRUNET André
SOLANA Michel à RICARD Louis
FORGUE Pierre à NARS Aline
MIR Jean-Henri à POME Maryse

Monsieur Bernard DESCOUENS a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5711-1, L.5711-4 et L.5211-8,

Vu l'article L.211-7 du Code l'Environnement,

Vu l'arrêté n°65-2018-12-27-018 portant création du Syndicat Mixte de l'Adour Amont,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Adour Amont,

Envoyé en préfecture le 23/09/2019
Reçu en préfecture le 23/09/2019
Affiché le
ID : 065-246500573-20190917-2019_100-DE

Vu la délibération du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arros demandant son adhésion au Syndicat Mixte de l'Adour Amont en date du 9 juillet 2019,

Vu la délibération de la Communauté des communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses demandant son adhésion au Syndicat Mixte de l'Adour Amont en date du 2 juillet 2019,

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Considérant que les demandes d'adhésion du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arros (SMBVA) et de la Communauté des communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses s'inscrivent pleinement dans une gestion globale de bassin.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arros et la Communauté des communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses à adhérer au Syndicat Mixte de l'Adour Amont (SMAA) au 1er janvier 2020.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU